

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 2054

présenté par  
M. Favennec Becot

-----

### ARTICLE 32

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« sept »

le mot :

« cinq ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard des rapides avancées scientifiques et technologiques, il paraît nécessaire de revoir les lois de bioéthique tous les cinq ans.